

Bonjour à toutes et à tous,

Merci de votre présence.

Deux points à notre ordre du jour ,et, dans le premier deux sujets :les annonces qualité et le vote de la COG qui a eu lieu mardi dernier.

Je désire, cet après-midi, devant vous ,en tant que présidente de ce comité, m'exprimer sur le premier point et notre secrétaire générale le fera sur le deuxième.

Les propos que je vais tenir, je les ai mûrement réfléchis, pesés (à tel point que je les ai rédigés, ce qui m'arrive extrêmement rarement !)

Avec un seul souci, un seul objectif, et dans un seul état d'esprit : être constructif, factuel, positif, arriver à traverser les tempêtes ou à contourner les récifs qui apparaissent parfois.

Le bateau comité de filière, comme tout bateau, peut tanguer, mais ne peut couler.

Il ne peut couler parce qu'il travaille, et nous avons déjà beaucoup travaillé, beaucoup produit et je rends hommage à ce travail

Il travaille à la résolution de problème numéro un aujourd'hui qui est ,tout type d'accueils confondu, la pénurie de professionnels, ses causes et ses conséquences.

Sa résolution est le pré requis à la mise en place du SPPE.

Et, en vous disant ceci, j'ai en mémoire la lettre de mission qu'Adrien Taquet m'a adressée en janvier 2022.

Notre comité y est présenté comme, je cite : » un organe dédié, expressément chargé de construire de manière collégiale des réponses opérationnelles aux problèmes restés trop longtemps sans réponse.

Et plus loin : » ce qui est attendu de comité de filière, c'est de montrer que des solutions sont possibles, d'expliquer comment elles fonctionneraient, combien elles coûteraient et quelles évolutions de textes elles réclameraient ».Fin de citation.

Nous sommes donc bien un organe de travail, une force de propositions, notre rôle in fine étant de faire remonter par le biais de résolutions votées en bureau,

jusqu'au ministre , charge à lui ensuite de décider de s'en emparer dans leur totalité ou partiellement ou pas du tout.

Le «30 juin devait donc avoir lieu à Nancy un déplacement ministériel, annulé la veille, comme les déplacements de tous les ministres, par le président de la république, eu égard aux tensions et émeutes qui secouraient notre pays.

Le but de ce déplacement était « l'acte II » de la restitution de la concertation territoriale que je devais faire au ministre et tant que rapporteure générale de celle-ci.

Cette concertation fut passionnante car je n'y ai rencontré que des gens passionnés, professionnels et gestionnaires.

Sa remise fut plus compliquée !!!

D'une part 3 annulations successives, aucune d'entre elles n'étant le fait du ministre :

Le 24 mai : absence du maire de Nancy en déplacement officiel à l'étranger.

Le 1^{er} juin : Volonté de la première ministre de présenter elle-même dans le cadre de la loi plein emploi essentiellement le volet quantitatif à Angers, où elle devait se trouver l'après-midi, ce qui excluait une présence à Nancy le matin.

Le 30 juin : Emeutes.

D'autre part, des parties d'annonces dévoilées par voie de presse au préalable, le 30 ou 31 mai dans Ouest France pour le 1^{er} juin et la semaine dernière dans le parisien.

Je dis bien une petite partie des annonces, et je m'arrête sur cette dernière quelques instants.

Je connais vos sentiments et vos ressentis, du moins pour un certain nombre d'entre vous, sentiment de ne pas avoir été respecté dans le travail que vous fournissiez.

Je comprends vos regrets et votre frustration.

Mais il ne m'appartient pas de commenter une décision de communication d'un ministre.

En revanche, j'estime qu'rn tant que votre présidente, il était de mon devoir de faire remonter ce sentiment au cabinet du ministre.

C'est chose faite.

Et je désire maintenant terminer sur une note positive afin que nous avancions, ouvrir une nouvelle page avec vous.

Le plan que vous avez pu lire et sur lequel nous reviendrons dans nos groupes de travail, est un plan de bel ampleur, avec des mesures fortes sur la qualité, mesures dans lesquelles nous retrouvons, soit des points demandés parfois depuis des années, soit des préconisations de l'IGAS, soit les résultats de certains de nos travaux.

La mesure phare étant la revalorisation salariale. C'était une des résolutions que nous avons présentées au ministre en juillet 2022 lors de sa venue devant notre comité, dès sa nomination.

Il avait promis de revenir sur ce sujet à la rentrée,

Ce fut fait le 22 septembre 2022.

Les règles de travail et d'engagement de l'état furent fixées alors et un groupe constitué sous la présidence d'Aude Muscatelli a travaillé avec en son sein celles et ceux d'entre vous qui le désiraient et qui se sont engagés à poursuivre ce travail à la rentrée.

Face à cela, l'état s'est engagé avec une première enveloppe de 200 millions d'euros fléchés et provisionnés dans la COG dont notre secrétaire générale va nous parler dans quelques instants.

Et je pourrais aussi citer le projet d'engagement état-régions-départements pour concourir à l'atteinte des objectifs chiffrés de nouveaux professionnels.

Cz document est appelé à être discuté d'ici la rentrée et son suivi réalisé dans le cadre de notre comité.

Et beaucoup d'autres mesures encore.

Quant à l'accueil individuel, je sais que certaines et certains ont été déçus de ne le voir que peu cité.

Je tiens à vous redire fermement

*combien il est pour moi aussi important que l'accueil collectif. Il n'y a pour moi que l'accueil du jeune enfant sous différentes formes

Pas plus tard qu'hier, j'ai reçu pendant une heure le groupement des assistantes maternelles qui travaillent en crèche familiale. Et nous allons nous revoir pour avancer dans nos réflexions.

*qu'au comité de filière nous avons consacré à l'accueil individuel le cycle 4 de janvier à juillet 2023, travaux qui vont donner lieu à une résolution discutée et votée la semaine prochaine.

*que dès qu'une mesure est prête et adoptée elle est publiée et mise en œuvre.

*mais ,hélas, on ne corrige pas en quelques mois ce qui a été laissé en déshérence ,hélas, pendant des années.

Voilà. Je me tais.

J'ai été longue, je sais.

Ma fonctionne m'autorise pas à des prises de paroles régulières.

Mais il me semblait important, à ce moment de nos travaux, de m'adresser à vous et de vous réaffirmer mon vif attachement à la défense et à la promotion de tous les professionnels de l'accueil individuel come collectif et donc à ce comité.

Merci de votre patience.